



Présentation du rapport Lecocq le 13 novembre 2019 Déclaration liminaire de la CFDT Fonctions publiques

Madame la Députée,

Nous vous remercions de ce travail, et de votre détermination à améliorer le système de prévention dans la fonction publique, avec l'ambition affichée que cette amélioration bénéficie bien sûr à la santé des agents, mais aussi à l'efficacité du service public dans son ensemble. L'idée que la santé des agents publics et la qualité du service public sont indissolublement liées transparait constamment en filigrane de votre rapport. La CFDT partage votre conviction, en ajoutant que la qualité du service public est affectée surtout par des conditions d'exercice de plus en plus dégradées, et que la perte de sens du travail qui en résulte est en retour un facteur considérable d'altération de la santé des agents.

Ces réflexions semblent de bon sens, mais il aura fallu attendre que la situation se dégrade au point de constituer une urgence (pour reprendre le titre de votre rapport), pour que les pouvoirs publics s'emparent enfin du sujet.

Depuis plusieurs années, la CFDT alerte sur les défaillances du système de prévention dans la fonction publique (manque de médecins, absence de reconnaissance des acteurs de la prévention), et sur ses conséquences sur la santé physique et mentale des agents, dont l'actualité nous rappelle trop souvent à quel point elles peuvent être inacceptables. Que des agents soient malades ou souhaitent mourir à cause de leur travail, en France, au XXIème siècle, est une réalité à laquelle aucun d'entre nous ne peut ni ne doit se résoudre.

La santé et de la qualité de vie au travail des agents publics sont depuis trop longtemps l'affaire des seuls spécialistes de la santé, et des services de ressources humaines. Pour la CFDT, il est temps que chacun dispose de tous les moyens nécessaires pour assumer ses responsabilités, et que cette question soit traitée dans le cadre plus large d'une vraie réflexion sur le travail, ses modalités, ses finalités, son organisation. Cette réflexion devrait permettre des objectifs partagés, et des mesures contraignantes à l'égard des employeurs qui n'en respecteraient pas les exigences. La recommandation de votre mission de renforcer l'engagement des employeurs en instaurant notamment des mesures financières et coercitives marque en ce sens une avancée notable.

L'élaboration d'un plan santé au travail, à l'instar de celui qui existe pour le secteur privé, constituerait pour la CFDT une première étape vers une politique de santé enfin à la hauteur des enjeux présents et à venir. Car au-delà des sujets de santé et de prévention, c'est toute la question du travail et de la qualité du travail qui se profile. Même si nous regrettons que l'urgence risque d'empêcher la possibilité d'une négociation.

À l'heure des fusions, réorganisations et restructurations qui ne disent pas toujours leur nom, à l'heure de la numérisation des services publics qui vient bouleverser à la fois les pratiques et le sens du travail, il est plus que jamais urgent de construire le système de prévention des risques professionnels et de dialogue sur l'organisation du travail que nos collègues méritent.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr